



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, le Lundi le 10 mars 2025 à 20h00. L'assemblée est présidée par Martin Héroux, maire.

#### **Sont présents**

Line Racicot-Lapointe, conseillère siège 1  
Julie Poirier, conseillère siège 2  
André Tremblay, conseiller siège 3  
Jean-Pierre Vézina, conseiller siège 4  
Éric Tessier, conseiller siège 5  
Guillaume Scott, conseiller siège 6

#### **Secrétaire d'assemblée**

M. Éric Gélinas, directeur général et greffier-trésorier

**Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**
2. **PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
3. **PRÉSENTATION DES COMPTES**
  - 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer
4. **ADMINISTRATION**
  - 4.1 Dépôt des états des activités financières
  - 4.2 Centre de prévention du suicide Lanaudière - demande de contribution
  - 4.3 Fédération Québécoise des Municipalités - 8e édition du Rendez-vous national du développement local
  - 4.4 Association des travaux publics du Québec - Adhésion annuelle
  - 4.5 Association forestière de Lanaudière - adhésion annuelle
  - 4.6 Gala de la préfet
  - 4.7 Gouvernement du Québec - Dénonciation absence d'ajustement financier
  - 4.8 Décontamination - 194, rue Du Pont
  - 4.9 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 300 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2025
  - 4.10 UMQ - Programme d'assurance des OBNL
  - 4.11 Embauche - Entraîneur de Pickleball
  - 4.12 Sani-Fontaines - Soumission no 4196



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 4.13 Sportdirect - Soumission no D11366
- 4.14 Québec Son Énergie - soumission no 14739
- 4.15 Soirée des bénévoles - Spectacle
- 4.16 Réseau biblio - Facture no 28573
- 4.17 Demande du marché public de Sainte-Émélie-de-l'Énergie
- 4.18 Techno Diesel - Facture no 01S816714
- 4.19 Excavation Parenteau - facture no 15238
- 4.20 Annulation de la résolution 046RS-0225
- 4.21 Excavation Parenteau - facture no 15237
- 4.22 Annulation de la résolution 060RS-0225
- 4.23 Fête nationale du Québec - Embauche de Distribution aubaine C.S
- 4.24 Git'enfant - Initiation au travail
- 4.25 Kemira - Facture no 9019253713
- 4.26 Les Entreprises Généreux - Facture no 45477
- 4.27 Demande de matériel - Entreprise Tante Agastache
- 5. RÈGLEMENTATION**
  - 5.1 Adoption de règlement - Règlement 102-2025 Concernant la tarification des services d'eau
  - 5.2 Avis de motion - règlement 103-2025 Concernant l'exercice du droit de préemption
  - 5.3 Dépôt de projet de règlement - Règlement - 103-2025 concernant l'exercice du droit de préemption
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
  - 6.1 Git'enfant - Pont payant
  - 6.2 Camping Québec
  - 6.3 Camp de jour - Enjeux
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2)
  - 7.2 Formation Sécurité Incendie - Voiture électrique
  - 7.3 Pompier volontaire - Embauche - Madame Marion Pinon



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- 7.4 Pompier volontaire - Embauche - Monsieur Shantiamo Maltest-Hazard
- 7.5 Période de probation terminée - Madame Maïta Blais-Lecavalier
- 7.6 Période de probation terminée - Monsieur Ian Loudovic Poitras
- 7.7 Période de probation terminée - Monsieur Jocelyn Lajoie
8. **TRANSPORT ROUTIER**
- 8.1 Rapport du directeur des travaux publics
9. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 9.1 Rapports d'analyse d'eau
10. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- 10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments
11. **VARIA**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

075RS-0325

### **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ODRE DU JOUR**

Il est proposé par Julie Poirier

Que l'ordre du jour ci-dessus soit adopté.

### **2. PROCÈS-VERBAUX**

076RS-0325

#### **2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal; dispense de lecture est donnée au secrétaire;

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu,

- **QUE** le procès-verbal mentionné ci-haut soit adopté Tel quel

**Adoptée à l'unanimité**



N° de résolution  
ou annotation  
**077RS-0325**



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 3. PRÉSENTATION DES COMPTES

#### 3.1 Liste et adoption des comptes payés et à payer

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu,

Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie adopte les dépenses suivantes et autorise le directeur général à les payer pour un montant de 229 753.40 \$.

Prélèvements de 250009 à 250012	3 139.89 \$
Chèques lot 1 de 250147 à 250169	78 682.96 \$
Chèques lot 2 de 250170 à 250215	47 668.78 \$
Salaires	100 261.77 \$

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. ADMINISTRATION

#### 4.1 Dépôt des états des activités financières

Jean-Pierre Vézina, dépose les états des activités financières, tels que produits par le greffier-trésorier, pour la période se terminant le 28 février 2025.

**078RS-0325**

#### 4.2 Centre de prévention du suicide Lanaudière - demande de contribution

**CONSIDÉRANT QUE** le centre de prévention du suicide de Lanaudière est une ressource primordiale dans notre région ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie un montant de 300,00 \$ au Centre de prévention du suicide de Lanaudière.

**Adoptée à l'unanimité**



079RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.3 Fédération Québécoise des Municipalités - 8e édition du Rendez-vous national du développement local

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de monsieur Martin Héroux, maire, à la 8<sup>e</sup> édition du Rendez-vous national du développement local, qui se tiendra les mardi 22 et mercredi 23 avril prochain au montant de 380,00 \$ plus taxes. Les frais inhérents seront remboursés sur présentation de reçus.

**Adoptée à l'unanimité**

080RS-0325

### 4.4 Association des travaux publics du Québec - Adhésion annuelle

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le renouvellement de l'adhésion annuelle de la Municipalité à l'Association des travaux publics du Québec au montant de 150,00 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

081RS-0325

### 4.5 Association forestière de Lanaudière - adhésion annuelle

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'adhésion de la municipalité à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2025 au coutde 150,00 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**



082RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.6 Gala de la préfet

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la réservation d'une table pour huit (8) personnes au montant de 1400,00 \$ au Gala de la préfet 2025 unissant la MRC de Matawinie et la Fondation des Samares pour la réussite éducative.

**Adoptée à l'unanimité**

083RS-0325

### 4.7 Gouvernement du Québec - Dénonciation absence d'ajustement financier

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés à municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes);

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;
- **QU'** une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires Municipales, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la députée de notre circonscription, Mme Caroline Proulx.
- **QU'** une copie de la présente résolution soit également transmise aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

**Adoptée à l'unanimité**



084RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.8 Décontamination - 194, rue Du Pont

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- QUE le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de Décontaminattech au montant de 12 400,00 \$ plus taxes concernant la décontamination du 194, rue Du Pont.

**Adoptée à l'unanimité**

085RS-0325

### 4.9 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 300 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2025

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite emprunter par billets pour un montant total de 300 000 \$ qui sera réalisé le 25 mars 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
06RG-0623	95 800 \$
13RG-0923	204 200 \$

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 06RG-0623 et 13RG-0923, la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :
  1. les billets seront datés du 25 mars 2025;
  2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;
  3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère)



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

N° de résolution  
ou annotation

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	8 300 \$	
2027.	8 700 \$	
2028.	8 900 \$	
2029.	9 300 \$	
2030.	9 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	255 100 \$	(à renouveler)

- **QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 06RG-0623 et 13RG-0923 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mars 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Adoptée à l'unanimité**

086RS-0325

### 4.10 UMQ - Programme d'assurance des OBNL

**CONSIDÉRANT QUE** des organismes à but non lucratif (OBNL) oeuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union de municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** ce Conseil autorise la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.
- **QUE** ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé, les OBNL suivants, nom, adresse, coordonnées :



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

Nom	Adresse	Coordonnées
Association des riverains du lac Beaudoin	1400, chemin Desmarais	Robert Williams, président
Le Git'Enfants	430, rue de la Mairie	Arabel Landreville, présidente
L'Académie de Ste-Émélie-de-l'Énergie	911, Grand rang	Hélène Paquette, trésorière
Maison des Jeunes "Les Mayais"	401, rue St-Michel	Étienne Deslandes, président
Troupe de la 131 Nord	170, rue Marie-Ève	Martine Pinard, trésorière
Résidence Dr. Lucien Ferland	411, rue Arbour	Robert Williams, Président
Les Ami(e)s D'Émélie	350, rue Principale	Patricia Belleville, présidente

Adoptée à l'unanimité

087RS-0325

### 4.11 Embauche - Entraîneur de Pickleball

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- Que le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Linda Gareau à titre d'entraîneuse de Pickelball au montant de 800,00 \$ pour 7 leçons.

Adoptée à l'unanimité

088RS-0325

### 4.12 Sani-Fontaines - Soumission no 4196

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de Sani-fontaines au montant de 4 950,00 \$ plus taxes concernant l'achat d'une fontaine extérieure murale 1 niveau ainsi que d'un remplisseur de bouteilles.

Adoptée à l'unanimité



089RS-0325

N° de résolution  
ou annotation

090RS-0325

091RS-0325

092RS-0325



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.13 Sportdirect - Soumission no D11366

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission numéro D11366 de Sportdirect au montant de 6 268,15 \$ plus taxes concernant l'achat d'une scène portative sur roues et les accessoires.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.14 Québec Son Énergie - soumission no 14739

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission numéro 14739 de Québec So Énergie au montant de 6 088,75 \$ plus taxes concernant l'achat et l'installation de Haut-parleur bluetooth pour le terrain des sports.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.15 Soirée des bénévoles - Spectacle

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie accepte la soumission de Tim & Joe au montant de 1 800,00 \$ plus taxes concernant le spectacle qui sera présenté lors de la soirée des bénévoles.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.16 Réseau biblio - Facture no 28573

**CONSIDÉRANT QUE** cette cotisation donne accès à la collection régionale du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) et à la collection numérique ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 28573 au montant de 12 420,14 \$ plus taxes à Réseau biblio concernant la contribution municipale 2025.

**Adoptée à l'unanimité**



093RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.17 Demande du marché public de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

**CONSIDÉRANT QUE** le marché public aura lieu encore cette année le samedi 24 mai 2025 ainsi que tous les samedis du 26 juillet au 27 septembre 2025;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de projet de l'Académie de Sainte-Émélie-de-l'Énergie a été déposée à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil avait exprimé le souhait que le montant versé soit régressif à partir de 2025;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le prêt de 4 chapiteaux et 8 tables à l'Académie de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour l'organisation du marché public 2025, dans la mesure où ces équipements seront disponibles ;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'utilisation du Parc d'Émélie pour le Marché public 2025 ;
- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise un soutien financier de 2400,00 \$ à l'académie de Sainte-Émélie-de-l'Énergie pour la tenue du Marché public 2025 ;
- **QUE** ce montant sera régressif en 2026.

**Adoptée à l'unanimité**

094RS-0325

### 4.18 Techno Diesel - Facture no 01S816714

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 01S816714 à Techno Diesel au montant de 10 965,93 \$ plus taxes concernant diverses réparations sur le Camion de pompier Freightliner M2.

**Adoptée à l'unanimité**



095RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.19 Excavation Parenteau - facture no 15238

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 15238 au montant de 51 031,25 \$ plus taxes à Excavation Parenteau concernant le 4e versement pour la saison de déneigement 2024-2025.

**Adoptée à l'unanimité**

096RS-0325

### 4.20 Annulation de la résolution 046RS-0225

**CONSIDÉRANT QU'** une erreur à été constatée quant au montant de la facture à payer ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'erreur doit être corrigée afin que la facture puisse être payée ;

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'annulation de la résolution 046RS-0225 adoptée en séance ordinaire le 10 février 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

097RS-0325

### 4.21 Excavation Parenteau - facture no 15237

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 15237 au montant de 51 031,25 \$ plus taxes à Excavation Parenteau concernant le 3e versement pour la saison de déneigement 2024-2025.

**Adoptée à l'unanimité**



098RS-0325

N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 4.22 Annulation de la résolution 060RS-0225

**CONSIDÉRANT QU'** une erreur a été constatée quant au montant de la facture à payer ;  
**CONSIDÉRANT QUE** l'erreur doit être corrigée afin que la facture puisse être payée ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'annulation de la résolution 060RS-0225 adoptée en séance ordinaire le 10 février 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

099RS-0325

### 4.23 Fête nationale du Québec - Embauche de Distribution aubaine C.S

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons réserver à l'avance l'artificier pour les festivités de la Fête nationale du Québec ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de l'entreprise Distribution aubaine C.S au montant de 4 500,00 \$ plus taxes concernant le feu d'artifice de la Fête nationale.

**Adoptée à l'unanimité**

100RS-0325

### 4.24 Gît'enfant - Initiation au travail

**ATTENDU QU'** une dizaine de jeunes de 12 à 15 ans seront invités à s'initier au travail rémunéré en offrant leurs services aux citoyens ainsi qu'à la municipalité ;

**ATTENDU QU'** en partenariat avec le directeur des travaux publics, les jeunes seront appelés à faire des menus travaux (peinture, désherbage, etc.) ;

**ATTENDU QUE** le groupe de jeunes pourra également offrir à la population ses services divers (nettoyage de fenêtres, tonte de gazon, etc.),

**ATTENDU QUE** les jeunes seront responsables de la promotion du projet, la recherche et l'évaluation des contrats, l'exécution de ceux-ci et l'évaluation de la satisfaction des clients ;

**ATTENDU QU'** ils seront accompagnés dans cette aventure par deux intervenants ;

**ATTENDU QUE** le projet se déroulera de la mi-juin à la mi-août ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu



N° de résolution  
ou annotation

101RS-0325



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

- **QUE** le Conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie octroie un montant de 3 000,00 \$ au Gît Enfants concernant la réalisation de travaux d'aménagement. Les travaux seront déterminés par le directeur des travaux publics et le paiement s'effectuera une fois les travaux réalisés.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4.25 Kemira - Facture no 9019253713

Il est proposé par Guillaume Scott  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 9019253713 à Kemira au montant de 7 196,10 \$ plus taxes concernant l'achat de sulfate ferrique .

**Adoptée à l'unanimité**

102RS-0325

### 4.26 Les Entreprises Généreux - Facture no 45477

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise le paiement de la facture numéro 45477 à Les entreprises Généreux au montant de 5 093,58 \$ plus taxes concernant des travaux effectués pour un bris d'aqueduc.

**Adoptée à l'unanimité**

103RS-0325

### 4.27 Demande de matériel - Entreprise Tante Agastache

**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise Tante Agastache d'avoir la possibilité de louer des tables et chaises appartenant à la municipalité pour ses événements ponctuels en 2025 ;

Il est proposé par Jean-Pierre Vézina  
Et résolu

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise la location de tables et de chaises appartenant à la municipalité à l'entreprise Tante Agastache pour l'année 2025 ;
- **QU'** un montant forfaitaire de 40\$ + taxes par jour de location soit facturé à l'entreprise.

**Adoptée à l'unanimité**



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 5. RÈGLEMENTATION

#### 5.1 Adoption de règlement - Règlement 102-2025 Concernant la tarification des services d'eau

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place du présent règlement répond aux objectifs de la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable – Horizon 2019-2025* ;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'un avis de motion ai été donné en séance ordinaire le 10 février 2025;

Il est proposé par Guillaume Scott,  
Et résolu,

- **QUE** le règlement soit adopté.

#### 5.2 Avis de motion - règlement 103-2025 Concernant l'exercice du droit de préemption

André Tremblay, conseiller, dépose un avis de motion selon lequel il y aura adoption, lors d'une séance subséquente du règlement 103-2025 Concernant l'exercice du droit de préemption.

#### 5.3 Dépôt de projet de règlement - Règlement - 103-2025 concernant l'exercice du droit de préemption

André Tremblay, conseiller, dépose le projet de règlement 103-2025 concernant l'exercice du droit de préemption.



N° de résolution  
ou annotation

**104RS-0325**

**105RS-0325**

**106RS-0325**



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 6. LOISIRS ET CULTURE

#### 6.1 Git'enfant - Pont payant

**CONSIDÉRANT QUE** Le Git'Enfants veut tenir un arrêt payant le 16 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** Les routes 347 et 131 sont sous la responsabilité du MTQ (Ministère des Transports du Québec) ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie recommande au Git'Enfants de demander au MTQ la possibilité de tenir un arrêt payant, de présenter au bureau municipal le permis émis par le MTQ et ce, avant la tenue de l'activité et d'en informer la Sûreté du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 6.2 Camping Québec

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu,

- **QUE** madame Josée Fafard et monsieur Kenny Guitard soient par la présente désignés pour demander et signer au nom de la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, la demande d'attestation de classification requise par la Loi sur les établissements d'hébergement touristique pour le Parc nature émélinois.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 6.3 Camp de jour - Enjeux

**ATTENDU QUE** la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

**ATTENDU QUE** l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

**ATTENDU QUE** malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

**ATTENDU QUE** ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

**ATTENDU QUE** les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;



N° de résolution  
ou annotation

107RS-0325



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

**ATTENDU** tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

**ATTENDU** également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

**ATTENDU** l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

**ATTENDU** la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

Il est proposé par Line Racicot-Lapointe  
Et résolu,

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie soutiens la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement ;

-Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

-Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 7.1 Demande d'appui - Modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2)

**ATTENDU QUE** le 1er avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;

**ATTENDU QUE** cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une Municipalité;

**ATTENDU QU'**il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule



N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

- Que la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Johnson M. André Lamontagne, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à l'Union des Municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

108RS-0325

### 7.2 Formation Sécurité Incendie - Voiture électrique

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'inscription de monsieur Jesse Wood et monsieur Francis Labarre à la formation sur le combat incendie d'un véhicule électrique offert par la MRC de Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

109RS-0325

### 7.3 Pompier volontaire - Embauche - Madame Marion Pinon

**CONSIDÉRANT QUE** des postes de pompier volontaire sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de madame Marion Pinon;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de madame Marion Pinon à titre de pompière volontaire temps partiel. Madame Pinon devra suivre la formation pompier 1 qui s'avère être une condition d'embauche.

Adoptée à l'unanimité



**110RS-0325**  
N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 7.4 Pompier volontaire - Embauche - Monsieur Shantiamo Maltest-Hazard

**CONSIDÉRANT QUE** des postes de pompier volontaire sont à pourvoir au sein du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du service de sécurité incendie par intérim recommande l'embauche de monsieur Shantiamo Maltest-Hazard;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de monsieur Shantiamo Maltest-Hazard à titre de pompier volontaire temps partiel. Monsieur Maltest-Hazard devra suivre la formation pompier 1 qui s'avère être une condition d'embauche.

**Adoptée à l'unanimité**

**111RS-0325**

### 7.5 Période de probation terminée - Madame Maïta Blais-Lecavalier

**ATTENDU QUE** madame Maïta Blais-Lecavalier a été embauchée le 25 octobre 2018 ;

**ATTENDU QUE** la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 25 avril 2019 ;

**ATTENDU QU'** une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période et qu'elle fut concluante ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Madame Maïta Blais-Lecavalier à titre de pompière volontaire pour un poste temps partiel, sur appel.

**Adoptée à l'unanimité**

**112RS-0325**

### 7.6 Période de probation terminée - Monsieur Ian Loudovic Poitras

**ATTENDU QUE** Monsieur Ian Loudovic Poitras a été embauché le 11 juillet 2016;

**ATTENDU QUE** la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 11 janvier 2017 ;

**ATTENDU QU'** une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période et qu'elle fut concluante ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Monsieur Ian Loudovic Poitras à titre de pompier volontaire pour un poste temps partiel, sur appel.

**Adoptée à l'unanimité**



N° de résolution  
ou annotation  
**113RS-0325**



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

### 7.7 Période de probation terminée - Monsieur Jocelyn Lajoie

**ATTENDU QUE** monsieur Jocelyn Lajoie a été embauché le 14 mai 2018;

**ATTENDU QUE** la période de probation de six (6) mois s'est terminée le 14 novembre 2018 ;

**ATTENDU QU'** une évaluation de rendement fut effectuée durant cette période et qu'elle fut concluante ;

Il est proposé par André Tremblay  
Et résolu,

- **QUE** le conseil municipal de Sainte-Émélie-de-l'Énergie autorise l'embauche de Monsieur Jocelyn Lajoie à titre de pompier volontaire pour un poste temps partiel, sur appel.

**Adoptée à l'unanimité**

### 8. TRANSPORT ROUTIER

Aucun Point

### 9. HYGIÈNE DU MILIEU

#### 9.1 Rapports d'analyse d'eau

Guillaume Scott, dépose les rapports d'analyse d'eau du mois de Février 2025.

### 10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### 10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiments

André Tremblay, conseiller, dépose le rapport de l'inspectrice en bâtiments du mois de Février 2025.

### 11. VARIA

- remerciement aux organismes

### 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Martin Héroux, maire, répond aux questions des citoyens.



114RS-0325  
N° de résolution  
ou annotation



## Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

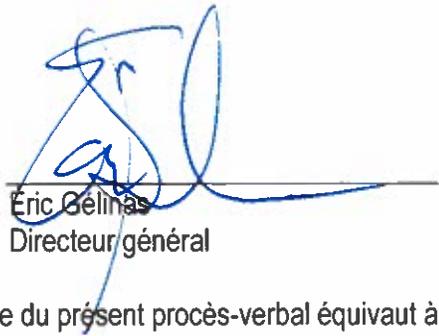
### 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Julie Poirier  
Et résolu

Que l'assemblée soit levée à 20h50

**Adoptée à l'unanimité**

  
Martin Héroux  
maire

  
Eric Gelinás  
Directeur général

Je, Martin Héroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.



N° de résolution  
ou annotation



# Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie

